



## demande mise en retraite pour invalidité

Par **Chrystal86**, le **08/04/2025 à 18:41**

Bonjour

Je suis agent de la Fonction publique territoriale, titulaire, à temps plein.

Après un congé maladie ordinaire d'un an, une demande de congé longue maladie a été faite et refusée par le comité médical. Celui-ci m'a placé en disponibilité d'office pour raisons médicales pendant 9 mois. A l'issue de cette période, il m'a déclaré en inaptitude absolue et définitive à tous les emplois de MON grade et a prolongé la disponibilité d'office pour un an, avec obligation pour mon employeur de me proposer une PPR ou un reclassement.

J'ai refusé la PPR... au regard du manque de personnel et de compétences des personnes qui auraient dues m'accompagner dans ce cadre. J'ai donc demandé un reclassement EXTERNE, afin de ne plus travailler au sein de ma collectivité et me rapprocher de mon domicile. Aucune proposition de reclassement ne m'a été proposé par ma collectivité avant le mois dernier : 6 annonces transférées dont 3 postes situés entre 50 et 80 kms de mon domicile, 1 poste pour un CDD de 2 mois, 1 poste ne correspondant pas à mes recherches , 1 poste à 28 heures . De mon côté j'ai envoyé de nombreuses candidatures (privés, fonction publique..) mais aucun retour positif. J'interpelle donc ma collectivité pour savoir quelle décision elle pensait prendre à court terme. Sur les conseils du centre de gestion elle m'indique qu'il faut que je fasse une demande de mise en retraite pour invalidité.

J'ai plusieurs questionnements et craintes à l'égard de cette proposition :

> la demande peut elle être refusée par le comité médical (sachant qu'il a déjà refusé le CLM) ?

> Le comité médical peut il encore prolongé la disponibilité d'office en insistant sur le reclassement, même si celui ci n'a jusqu'à présent pas abouti ?

Je vous remercie par avance pour les précieux conseils que vous pourrez m'apporter.  
Cordialement

Par **miyako**, le **14/04/2025 à 23:02**

Bonjour,

Il faudrait prendre contacte avec un syndcat de la fonction publique territoriale;

cordialement